



# Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

Mob 06 62 66 86 63

Email [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)

allée des Frères Cadoret      île de Conleau

56000 VANNES

Fax 02.97.62.75.35

Site <http://srv.srvannes.fr>

**Club FFV 56009**

**Club FFH 2388**

04 mai 2019 Vannes

## Avis de Course Golfe Morbihan Tour

**1) Organisation:** Cette régates est organisée le 04 mai 2019 au départ de Vannes, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

**2) Règles applicables:**

Les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020,  
Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,  
Le présent avis de course,  
Les instructions de course.

**3) Publicité:**

La régates est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

**4) Classes admises à concourir:** Planches à voile, Dériveurs, monocoques, Guépards et Traditionnels, Multicoques dériveurs, Flying boat, Multi 2000 et Osiris.

**5) Coureurs admis à participer:**

Coureurs français licenciés à la F.F.V

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

**6) Pré-inscriptions:**

Tout équipage désirant participer à la GMT doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint à:  
**Luc HOUDET 59 rte du Poulindu 56610 ARRADON** accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la S.R.Vannes et correspondant au montant des frais de constitution de dossier.

NB : Les droits d'inscription seront encaissés à compter du 10 avril.

**7) Montant des frais de constitution de dossier:**

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à :

Classe Osiris, Multi 2000                      par Bateau (3 équipiers) : 70€.

Dériveurs Monocoques et Multicoques      par Bateau (2 équipiers) : 50€

Dériveurs solitaires et planches              par support : 30€

Remise de 10€ pour toute inscription reçue avant le 07 avril

**8) Confirmation des inscriptions:**

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées à VANNES

Le vendredi 03 mai 2019 à partir de 16H

Les concurrents licenciés à la FFV ou la FFH devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription - les licences FFV ou FFH valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée



## Société des Régates de Vannes

par la FFV (prescription FFV à l'annexe G des RCV)

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: "*J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les instructions générales de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

### **9) Heure de mise à disposition:**

Les voiliers devront être présents à Vannes au plus tard le 03 mai à 20h.

L'heure du 1er signal d'avertissement de la course est fixée le 04 mai à 9h00 entre Roguédas et Boedic

### **10) Programme Sportif:**

Vendredi 03 mai :	20h00	Briefing
Samedi 04 mai :	09h00	Début de la procédure de départ
Samedi 04 mai :	21h00	Remise des prix et Tirages au sort

### **11) Classement:**

Il y aura :

Un classement Scratch en temps réel

Un classement Planches à Voile en temps réel

Un classement Dériveurs monocoques en temps compensé

Un classement Dériveurs multicoques en temps Compensé

Un classement Dériveurs traditionnels et Guépards en temps réel.

Un classement Multi 2000 en temps Compensé

Un classement Osiris en temps Compensé

Un classement Flying Boat en temps réel si 10 bateaux

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.

### **12) Parcours:**

Le parcours est un Raids longue distance autour des îles du golfe et de la rivière d'Auray.

### **13) Pénalités applicables:**

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

### **14) Règle de sécurité:**

Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (tel en sac étanche ou VHF).

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord

### **15) Informations:**

SR Vannes	Bertrand LE GALLIC	06 62 66 86 63
	Luc HOUDET	06 24 18 67 37
	Antoine ROBERT	06 07 80 22 78

Courriel : [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)